



USELDANGE
Grand-Duché de Luxembourg

AVIS

Le Collège des bourgmestre et échevins tient à informer que la Commune d'Useldange a pris des mesures visant à faire face à la propagation du virus COVID-19 (Coronavirus).

Jusqu'à nouvel ordre, les services communaux continueront leur travail de la manière suivante :

Le bureau de la population assurera uniquement le traitement des urgences de l'état civil dont un délai légal est prévu (naissances, décès etc.), des demandes de passeport ou de carte d'identité dont l'urgence a été constatée ainsi que toute autre urgence. Le citoyen doit prendre un rendez-vous avec l'agent communal sous le numéro 23630051-24 au moins une heure avant l'entrevue souhaitée. L'agent décide ensuite au téléphone s'il s'agit d'une urgence et accorde dans ce cas une entrevue.

Le Service des Eaux est joignable comme d'habitude par courriel et par téléphone sous le numéro suivant : 621350920.

Le Service technique est joignable comme d'habitude par courriel et par téléphone sous les numéros de téléphone suivants : 23630051-22 ou 621350922. En principe, aucune entrevue n'est accordée sauf en cas d'urgence à apprécier par l'agent communal en charge après avoir été contacté par courriel ou téléphone.

Le **secrétariat** communal est joignable comme d'habitude par courriel et par téléphone sous le numéro de téléphone : 23630051-21.

Sont **annulés** jusqu'à nouvel ordre, toutes les réunions publiques (y comprises les séances du conseil communal, ainsi que tous les entraînements, compétitions, réunions et manifestations privés prévus d'avoir lieu dans un bâtiment communal.



Comme décidé par le Conseil de gouvernement en date du 12 mars 2020, toutes les activités d'éducation et d'accueil seront suspendues y incluant l'enseignement fondamental, l'enseignement musical, les maisons relais. La fréquentation des aires de jeux est interdite.

Useldange, le 18 mars 2020

Le collège des bourgmestre et échevins

